
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 11 août 2017 à 15 h
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement (assiste par conférence téléphonique)

ABSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 15 h 03.

CA17 25 0316

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 août 2017.

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

La conseillère Christine Gosselin demande à la directrice d'arrondissement la raison d'être de cette séance extraordinaire, et à propos de l'article 40.01.

CA17 25 0317

Octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCCLPDS54-17-14.

ATTENDU QU'une entente de conformité entre la Ville et Aménagement Côté Jardin est intervenue;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'autoriser une dépense de 2 346 665,94 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne.

D'attribuer à Aménagement Côté Jardin Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, pour un contrat total approximatif de 1 984 560,94 \$, toutes taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour la soumission DCCLPDS54-17-14.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1174950008

CA17 25 0318

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 10 500 \$ aux écoles Espace-Jeunesse et Au pied de la montagne, dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier », et approbation des projets de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 500 \$, dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier », aux projets des deux écoles tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

D'approuver les projets de convention à cet effet, dont les copies sont jointes en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1177705002

CA17 25 0319

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à La Petite Maison de la Miséricorde pour l'organisation annuelle de leur épluchette de blé d'inde, qui aura lieu le 31 août 2017.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 500 \$ à La Petite Maison de la Miséricorde, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1173945008

CA17 25 0320

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de deux étages avec mezzanine et terrasses au toit, un logement au rez-de-chaussée et deuxième étage, et un logement au sous-sol pour un total de deux logements, situé aux 4352-54, rue Rivard.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 11 juillet 2017;

ATTENDU QUE les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 %, seront transmis à la direction avant l'émission du permis;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte James Lalonde, reçus par la Direction le 4 août 2017, pour la construction d'un immeuble de deux étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de deux logements, situé aux 4352-54, rue Rivard (lot 1 203 507), faisant l'objet de la demande de permis 3001282160, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1172957006

CA17 25 0321**Levée de la séance.**

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 août 2017. Il est 15 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

La conseillère Christine Gosselin
mairesse suppléante de l'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.